



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 08 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme Patricia BLEIN- Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel -Mme SEVE Odile – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie -

Absents excusés : Mme GEY Pascale (POUVOIR donné à Mme Patricia BLEIN)

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025

1- Vote du compte financier unique – Exercice 2024 – Budget principal

Investissement:

Dépenses	Prévu	392 212.58 euros
	Réalisé	159 740.65 euros
	Restes à réaliser	206 528.00 euros

Recettes	Prévu	392 212.58 euros
	Réalisé	235 961.50 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Fonctionnement:

Dépenses	Prévu	760 851.69 euros
	Réalisé	461 105.09 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Recettes	Prévu	760 851.69 euros
	Réalisé	836 565.83 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Résultat de clôture de l'exercice:

Investissement :	76 220.85 euros
Fonctionnement	375 460.74 euros
Résultat global	451 681.59 euros

2- Vote du compte financier unique – Exercice 2024 – Budget lotissement

Investissement		
Dépenses	Prévu	89 260.00 euros
	Réalisé	14 259.80 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Recettes	Prévu	172 543.83 euros
	Réalisé	172 543.83 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	759.91 euros
	Réalisé	759.73 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Recettes	Prévu	75 759.91 euros
	Réalisé	671.82 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	158 284.03 euros
Fonctionnement	- 87.91 euros
Résultat global	158 196.12 euros

3- Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 08 avril 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

Un excédent de fonctionnement de	92 973.25 euros
Un excédent reporté de	282 487.49 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	375 460.74 euros
Un déficit d'investissement de	22 757.04 euros
Un déficit de restes à réaliser de:	206 528.00 euros
Soit un besoin de financement de:	130 307.15 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit:

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2024 – EXCEDENT	375 460.74 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	130 307.15 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002): DEFICIT	245 153.59 euros

RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001): DEFICIT	76 220.85 euros
--	-----------------

4- Affectation des résultats 2024 – Budget lotissement

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 08 avril 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

Un déficit de fonctionnement de – résultat propre 2024	0.00 euros
Un déficit reporté de	87.71 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	87.71 euros
Un excédent d'investissement de	158 284.03 euros
Un déficit de restes à réaliser de:	0.00 euros
Soit un excédent de financement de:	158 284.03 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit:

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2024 – DEFICIT	87.71 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (001): DEFICIT	87.71 euros

RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001): EXCEDENT 158 284.03 euros

5- Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres :	15.76%
-Taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.63%
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41.50%

CHARGE Madame le Maire :

de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6-

Les membres du Conseil Municipal attribuent :

Pour la Bibliothèque :

2 000 euros pour l'achat de livres, cd, etc

250 euros pour l'achat de fournitures

Ecole : Fournitures scolaires : 65,00 € par élève

Prix de Fin d'année : 30,00 € par élève.

PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

SYNDICAT DES EAUX :	2 128.40 euros
SIVOS :	387.73 euros

ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION : 17 315 euros

SUBVENTIONS 2025 :

<u>AMICALE LAÏQUE :</u>	10 000 euros
Garderie et restaurant enfants	
<u>ACTIVITES PERISCOLAIRES :</u>	2 040 euros
4 CANTONS :	204 euros
<u>CINE DES MONTS DU LYONNAIS :</u>	448 euros
Pour le soutien au cinéma itinérant	
<u>FANFARE L'ETOILE :</u> Pour cours de musique	2 185 euros
<u>K DANSE :</u>	1 000 euros
<u>L'ASSAUT DES PLACES :</u>	1 000 euros
<u>GROUPE DEPRIM ESPOIR :</u>	100 euros
<u>MOUVEMENT VIE LIBRE :</u>	100 euros
<u>CENTRE DE LOISIRS :</u>	200 euros
<u>RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE :</u>	100 euros
<u>SOLIDAIRES AIDANTS MONTS DU LYONNAIS :</u>	100 euros
ADAPEI 69	100 euros
<u>LA CROIX ROUGE</u>	100 euros

SOIT UN TOTAL DE SUBVENTIONS VOTEES : 18 081 euros7- Vote du budget principal 2025

Vote les propositions Nouvelles du budget primitive de l'exercice 2025:

Investissement

Dépenses	510 441.52 euros
Recettes	716 969.52 euros

Fonctionnement

Dépenses	748 102.11 euros
Recettes	748 102.11 euros

Pour rappel, total BUDGET**Investissement**

Dépenses	716 969.52 euros (dont 206 528 euros de RAR)
Recettes	716 969.52 euros (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	748 102.11 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes	748 102.11 euros (dont 0.00 de RAR)

INVESTISSEMENT PREVUS EN 2025 :

Installation de la fibre et remplacement de la téléphonie à la salle d'animation à l'école et à la Mairie

Achat d'un vidéo projecteur pour la Mairie

Achat d'un aspirateur pour l'école

Achat de colonnes semi-enterrées

Travaux d'aménagement de la RD 101

8- Vote du budget principal 2025 – LOTISSEMENT

Investissement	
Dépenses	87 941.21 euros
Recettes	231 964.24 euros

Fonctionnement	
Dépenses	74 339.92 euros
Recettes	74 339.92 euros

Pour rappel, total BUDGET

Investissement

Dépenses :	87 941.21 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	231 964.24 euros (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	74 339.92 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes	74 339.92 euros (dont 0.00 de RAR)

9- Marché de travaux d'assainissement sur la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES

Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été signé entre la CCMDL et la Commune de Saint Clément les Places pour entreprendre des travaux concernant l'assainissement de la Grande Rue.

Les travaux ont été estimés pour la partie de la Commune à 90.000,00 € HT par la maîtrise d'œuvre, le Cabinet SAFEGE.

La consultation pour l'attribution des marchés de travaux a été lancée par voie de procédure adaptée le 8 janvier 2025 avec une réception des offres le 30 janvier 2025.

Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. Le prix des prestations – 40 points
2. La Valeur Technique de la prestation – 60 points

Après avoir pris connaissance de l'analyse réalisée par SAFEGE et de l'ensemble des critères et des offres, la Commission MAPA de la CCMDL, réunie le 17 mars 2025, propose de retenir l'entreprise TP LACASSAGNE pour un montant de 97.415,90 €HT.

Madame le Maire propose de suivre la proposition de la Commission MAPA et invite le conseil à en délibérer et à l'autoriser à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport d'analyse des offres,
Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise TP LACASSAGNE,
- 2- **DIT** que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au de l'exercice en cours.
- 3- **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

10-Conventions avec la CCMDL pour le fonds de concours et la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées.

Par délibération du 17 décembre 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a approuvé les propositions de convention entre la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées et semi-enterrées, dans le cadre du déploiement des points d'apport volontaire (en vue de la fin de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte).

La CCMDL a ainsi pris la décision d'implanter des colonnes aériennes sur l'ensemble de son périmètre.

Toutefois, au titre de leur clause générale de compétences (L2121-29 du CGCT), il a été laissé aux communes qui le souhaitent la possibilité d'opter, en lieu et place de colonnes aériennes, pour des colonnes enterrées et semi-enterrées au regard d'un intérêt public local spécifique tel que l'esthétisme du centre-bourg par exemple.

Dans ce cas, vu le surcoût induit, les communes feront l'acquisition des colonnes de ce type et la CCMDL participera uniquement à hauteur du prix d'une colonne aérienne. Ceci par un fonds de concours, dans le cadre de l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales.

Le projet de convention de fonds de concours précise les principes suivants :

- la participation de la CCMDL est un montant forfaitaire et fixe de 1800 € par colonnes enterrées et semi-enterrées
- le versement du fonds de concours interviendra en année n+1 de la date de signature du bon de commande et sur présentation de la facture acquittée
- la convention est valable jusqu'au 30 juin 2027.

De plus, le projet de convention pour la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées, détermine les engagements respectifs des communes et de la CCMDL concernant l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement de ces colonnes.

Madame le Maire propose d'approuver ces projets de conventions permettant à la commune le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les délibérations de la CCMDL n°2024_12_09 et n° 2024_12_10 du 17 décembre 2024 approuvant les conventions de fonds de concours et de mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées,

Vu ces projets de convention liant la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées et semi-enterrées,

Où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

1) APPROUVE la convention de fonds de concours et celle de mise à disposition liant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune pour le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées sur la commune,

2) AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions,

3) CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Le curage des fossés a été réalisé par l'entreprise ROUX de Chambost-Longessaigne.

-Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Une visite du point de compostage de ST CLEMENT LES PLACES a eu lieu le 21 mars en présence de Maud CHOLLET de la CCMDL, de Jeanine RIVOLLIER et Nicolas DUHAUT, référents de la commune.

Le site de St clément a été installé en juillet 2024. Le site est bien utilisé, quelques consignes sont à rappeler. Il manque de la matière sèche dans le bac d'apport, l'agent communal en rajoutera. Le bac d'apport a été transféré au bac de maturation en janvier 2025. La matière sera utilisable en mai/juin. Elle pourra servir aux personnes utilisant le site ou pour la commune. Il est préconisé de prévoir de l'ombre pour éviter de l'arrosage en été.

La plantation des fleurs aura lieu le lundi 12 mai à 9H. Les fleurs seront fournies par le GAEC DES SERRES FLEURIES à BRULLIOLES.

-Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN

L'assemblée générale « Solidaire aidants » s'est tenue le 20/03/2025.

Il s'agit d'une association qui gère les aidants et qui encadre les personnes en perte d'autonomie. Cette association a créé une colocation à Duerne qui peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

L'assemblée générale des Handicapés des Monts du Lyonnais s'est tenue le 21/03/2025.

L'association fête ses 50 ans cette année. Elle possède 59 familles adhérentes. Elle gère des animations pour les handicapés et leur famille.

Cette association en collaboration avec l'Adapei 69 a pu voir le jour d'un hébergement de vie à Saint Laurent de Chamousset.

-Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Une réunion du SIVOS s'est tenue le 01^{er} avril 2025 à SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Différents points ont été abordés :

- Indemnités accessoires attribuées à Mmes ARNAUD et GENOUX pour assurer le secrétariat de la comptabilité du SIVOS
- Examen des demandes de subvention et vote : Plusieurs demandes d'équipement sollicitées par les élèves du Conseil de Vie Citoyenne
- Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2024 et du compte administratif 2024
- Vote d budget primitif 2025
- Intervention de Mme Céline MICHEL-BERTHE, Principale du collège sur différents points
- Différentes questions diverses ont été abordées

Questions diverses :

Madame le Maire informe de la réunion qui s'est tenue le 24 mars avec la société REFLEX ENVIRONNEMENT concernant l'étude environnementale suite à la révision du PLU.

- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 20 mai 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,


Patricia BLEIN

La secrétaire,


Florence DEJOIN